

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013 B154-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2013  
Date de réception préfecture : 18/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B154**

**OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte Victoire**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_6\_03**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Jean-David CIOT

**Thématique : Développement Economique et Emploi - Tourisme**

**Objet : Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne une demande de subvention du Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire à hauteur de 30 000 €.

L'objectif de l'organisme est de favoriser un Tourisme Durable par l'information des visiteurs en développant l'animation de deux centres d'accueil touristiques (à Vauvenargues et au Tholonet), en diffusant des informations touristiques et culturelles, en créant des outils de découverte et de promotion des circuits pédestres communaux et enfin en promouvant des produits du terroir.

La subvention permettra de maintenir l'ouverture des deux sites d'accueil et de développer l'accompagnement des visiteurs du site.

**Exposé des motifs :**

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches du Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé sur le Pays d'Aix.

Outre ses principales missions que sont la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local, le Grand Site développe depuis trois ans une politique d'accueil touristique et intensifie ses efforts autour d'animations de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires.

Le programme 2013 vise à accentuer ces efforts par plusieurs actions spécifiques :

- L'animation de lieux d'accueil du public. Il s'agit tout particulièrement du Kiosque du Tholonet (fréquentation stable) et de la Maison du Grand Site à Vauvenargues dont la fréquentation a encore progressé par rapport à l'an passé (+ 30% à nombre égal de jours d'ouverture).
- La diffusion d'une information touristique et culturelle. Le Grand Site a mis en place fin 2012 une animation sur l'aire d'Autoroute de l'arc qui sera valorisée. De plus, le partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence se poursuit par l'établissement d'une convention d'échanges de données patrimoniales, images et textes.
- La création d'outils de découverte et informatifs. Il s'agit de réactualiser et traduire en anglais la plaquette « Terroir et Patrimoine », de diffuser à plus grande échelle le bulletin d'information du Grand Site et de rééditer le guide « Autour de la Sainte Victoire » pour le printemps 2013. De plus, le sentier botanique de Saint Ser à Puyloubier sera remis en état et mis en avant par des panneaux informatifs.
- La promotion des produits du terroir. Elle se poursuit en 2013 et participe à la mise en valeur de produits de qualité de notre territoire.

Dans ce contexte, la CPA a été saisie d'une demande de subvention de 30 000 €, identique à celle de 2012.

Il est à noter que le budget estimatif de fonctionnement est de l'ordre de 80 000 €, le montant de la subvention atteignant 37% du budget prévisionnel.

Enfin, un co-financement a été demandé au Département, à la Région ainsi qu'à l'Etat à hauteur de 12 000 €, 12 500 € et 9 500 € respectivement.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 13 février 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant de 30 000 € une subvention au syndicat mixte du Grand Site Sainte Victoire ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

## **DOCUMENT DE TRAVAIL**

### **CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE VICTOIRE**

#### **ENTRE**

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI en application de la délibération du Bureau Communautaire n°2013- du 7 mars 2013 d'une part,

#### **ET**

Le syndicat mixte dénommé Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, Ferme de Beaurecueil, 66 Allée des Mûriers à BEAURECUEIL, représenté par son Président André GUINDE, d'autre part,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2013\_\_ du Bureau communautaire du 7 mars 2013,

Vu la délibération n°2012/25 du Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire,

#### **PREAMBULE**

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20% de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches du Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Fort de son expérience en la matière depuis les événements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand Site développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2013 vise à accentuer ces efforts par des actions spécifiques telles que l'animation de centres d'accueil, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création d'outils de découverte et informatifs et la promotion des produits du terroir.

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Communauté du Pays d'Aix conditionne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte, pour son action en faveur du développement économique et touristique du Pays d'Aix.

## **ARTICLE 2 - DUREE**

La présente convention est établie pour l'année 2013.

## **ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2013**

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par le Grand Site Sainte Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement affectée aux actions de dimension communautaire, d'un montant de 30 000 € (trente mille euros)

Les actions principales sont détaillées ci-après et concernent le territoire d'actions du Grand Site Sainte Victoire.

### 1. Animations des centres d'accueil

La **Maison du Grand Site de Vauvenargues** a connu en 2012 un surcroît de fréquentation (+30% à nombre égal de jours d'ouverture). Le public accueilli vient pour 25% de la région, 40% du reste de la France et 25% de l'étranger. Les principales demandes (50%) concernent les randonnées, 20% le château de Picasso et le reste concerne des demandes d'information sur les activités de pleine nature, le patrimoine, la réglementation.

Le **kiosque du Tholonet** a accueilli près de 3 400 visiteurs en 2012 soit 1 600 visiteurs de moins qu'en 2011.

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

### 2. Diffusion d'une information touristique et culturelle

Le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix en Provence se poursuivra avec une convention d'échange de données patrimoniales, images et texte.

L'animation créée fin 2012 avec le réseau Escota sera valorisée.

Une refonte du site Internet permettra une meilleure diffusion des activités touristiques. Sa mise en ligne est prévue pour l'été 2013.

### 3. Création d'outils de découverte et informatifs

La **plaquette grand public « Terroir et Patrimoine »** sera réactualisée et traduite en anglais pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Elle met en valeur les richesses patrimoniales du territoire ainsi que l'offre culturelle et les produits du terroir.

Le **bulletin d'information du Grand Site** sera diffusé auprès de tous les habitants des communes du territoire du Grand Site.

Le **guide « Autour de la Sainte Victoire »** sera réédité après réactualisation pour le printemps 2013. Ce guide propose une découverte culturelle et pédagogique par un circuit routier autour de la montagne. Il met en valeur les produits du terroir et les services locaux.

### 4. Promotion des produits du terroir

Commencée en 2011, elle sera poursuivie en 2013 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

## ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION

### 4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

Le Grand Site Saint Victoire devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand Site Sainte Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand Site devra informer la Communauté du Pays d'Aix en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

#### 4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte Victoire s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.
- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la CPA. Il se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans et devront être fournis gracieusement par la Direction de la Communication de la CPA.

#### **ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE AU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE**

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 30 000 € TTC (trente mille euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

#### **ARTICLE 6 - MODALITES DE REGLEMENT**

Les versements seront effectués sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24

Le versement d'un montant de 30 000 euros (trente mille euros) sera effectué en deux fois. Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera réalisé à la date de signature de la convention. Le solde sera versé suite à la transmission par Grand Site Sainte Victoire d'un compte rendu financier et d'activités attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les six mois suivant la fin de son exercice budgétaire, soit avant le 30 juin 2014.

## **ARTICLE 7 LITIGE**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

## **ARTICLE 8 - SIGNATAIRES**

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix-en-Provence, le

En application de la délibération n°2013\_B  
Du Bureau Communautaire du 7 mars 2013

Le Président de la CPA

Le Président du Grand Site Sainte  
Victoire

Maryse JOISSAINS MASINI

André GUINDE

# **DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

**\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

|                                    |                                                                                                           |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de mise en œuvre prévue       | Avril 2013 - Septembre 2013                                                                               |
| Lieu(x) de réalisation             | Vauvenargues et Tholonet                                                                                  |
| Contenus et objectifs de l'action  | Voir projet de délibération                                                                               |
| Public(s) ciblé(s)                 |                                                                                                           |
| Nombre de participants / exposants | entre 12 et 15000 personnes                                                                               |
| Nombre de spectateurs / visiteurs  |                                                                                                           |
| Durée de l'action                  |                                                                                                           |
| Entrées payantes                   | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)      |
| Inscriptions payantes              | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €) |

## **BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES                               | Montants        | PRODUITS                                | Montants        |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------|
| <b>Charges spécifiques à l'action</b> |                 | <b>Ressources propres</b>               |                 |
| Achats                                |                 | Vente                                   |                 |
| Prestations de services               | 18 500 €        | Autres produits                         |                 |
| Matières et fournitures               | 2 000 €         | Cotisations                             | 16 000 €        |
| <b>Services extérieurs</b>            |                 | <b>Subventions demandées :</b>          |                 |
| Locations                             |                 | Etat (à détailler)                      | 11 000 €        |
| Entretien                             | 5 500 €         | Région (s)                              | 12 000 €        |
| Assurances                            |                 | Département (s)                         |                 |
| <b>Autres Services extérieurs</b>     |                 | Commune (s)                             |                 |
| Honoraires                            |                 | <b>Communauté du Pays d'Aix</b>         | 30 000 €        |
| Publicité                             |                 | Organismes sociaux (à détailler)        |                 |
| Déplacements, missions                |                 |                                         |                 |
| <b>Charges de personnel</b>           | 54 000 €        | Fonds Européens                         |                 |
| Salaires bruts                        |                 | Emplois Aidés (ex CNASEA)               |                 |
| Autres charges de personnel           |                 | Autres recettes attendues (à détailler) |                 |
| <b>Autres frais généraux</b>          |                 |                                         |                 |
| <b>TOTAL CHARGES :</b>                | <b>80 000 €</b> | <b>TOTAL PRODUITS :</b>                 | <b>80 000 €</b> |

| Emplois des contributions en nature        | Contributions volontaires en nature        |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Secours en nature                          | Bénévolat                                  |
| Mise à disposition (biens & prestations)   | Prestations en nature                      |
| Personnel bénévole                         | Dons en nature                             |
| <b>Total des contributions volontaires</b> | <b>Total des contributions volontaires</b> |

**Obligatoire**  
 La subvention demandée à la CPA de 30 000 € représente 37 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Beauvauzi (.....) Cachet de l'Association :  
 Le 17/.../12.../12...



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département des Bouches-du-Rhône  
**Grand Site Sainte Victoire**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

| Nombre de Membres |                |
|-------------------|----------------|
| En exercice       | Ayant délibéré |
| 18                | 15             |

Séance du 11 décembre 2012

Date de la convocation :

4 décembre 2012

Date d'affichage :

5 décembre 2012

L'An deux mille douze et le onze décembre, à 9 h, le Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire, Syndicat mixte départemental des massifs Concors – Sainte-Victoire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Puylobier, sous la présidence de Monsieur André GUINDE, Président du Grand Site Sainte-Victoire.

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- pour la Communauté du Pays d'Aix :

M. P. CHARRIN\*  
M. L. DUPERREY\*  
M. F. GUINIERI\*  
M. M. LEGIER\*

M. J. MANCEL\*  
M. R. MARTIN\*  
M. R. PIZOT\*

- pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

M. M. AMIEL\*  
M. JP. BOUVET\*  
M. L. GACHON\*

M. J. GERARD\*  
M. A. GUINDE\*  
M. R. TASSY\*

- pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :

Mme A. DELHAYE\*

Mme G. LENFANT\*

(\* : avec voix délibérative)

**EXCUSES :**

M. C. BURLE  
Mme M. JOUVE  
Mme D. LONG  
M. R. CHARDON  
M. V. TONIN

M. D. CONTE  
M. D. BARTHELEMY  
M. R. BENARIOUA  
Mme A. MESLIAND

**INVITES :**

M. C. FLAMENT, Mairie de Rousset  
M. E. BOUVIER, CR PACA  
M. P. SUSINI, CG13  
M. C. NAUDY, CPA  
M. JL. PEJOUT, TRESORIER PRINCIPAL

excusé

**Délibération n° 2012/25**

**Objet :** Valorisation du territoire.

**Le Comité Syndical,**

## **1. PREAMBULE**

Fort de son expérience en la matière depuis les événements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand Site Sainte-Victoire développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2013 vise à poursuivre ces efforts par l'animation de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création de nouveaux outils de découverte, la promotion des produits et des richesses patrimoniales du terroir.

## **2. ANIMATION DES CENTRES D'ACCUEIL**

La **Maison du Grand Site de Vauvenargues** a accueilli 5800 visiteurs sur la période d'avril à début novembre 2012 et ceci malgré la fermeture du Château Picasso. Elle a connu un surcroît de fréquentation par rapport à 2011 sur la période du printemps (+ 30% à nombre égal de jours d'ouverture). Avec 129 jours d'ouverture, le nombre moyen de visiteurs par jour s'élève à 45 personnes, ce qui constitue une moyenne continue depuis 2009.

Le public vient pour 25% de la région, 40% du reste de la France et 25% de l'étranger. La moitié des demandes concerne la randonnée pédestre, 20% le château Picasso et les autres la réglementation, les services, le patrimoine et les autres activités de pleine nature.

Des rencontres avec les accompagnateurs moyenne montagne et des personnels d'office de tourisme ont eu lieu à la Maison du Grand Site pour dynamiser les relations avec les partenaires. De plus, une information spécifique a été adressée aux associations d'éducation à l'environnement.

Le **kiosque du Tholonet** a accueilli de début avril à fin septembre 2012 près de 3400 visiteurs, avec une moyenne journalière d'une trentaine de personnes.

Ces centres d'information seront ouverts en 2013, année Marseille Provence capitale européenne de la culture, sur les mêmes périodes. Leur animation nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

Des nouveautés permettront d'apporter une meilleure attractivité : implantation de la borne d'information interactive du Pays d'Aix, production d'un diaporama sur la faune et la flore...

## **3. DIFFUSION D'UNE INFORMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE**

Le partenariat avec l'**Office de Tourisme d'Aix** se poursuivra avec une convention d'échange de données patrimoniales, images et textes.

La mise en place de l'**animation sur l'aire d'autoroute de l'Arc** en fin d'année 2012 sera valorisée en collaboration avec ESCOTA.

La refonte du **site internet** du Grand Site pour une meilleure diffusion des informations touristiques et culturelles a été préparée tout au long de l'année 2012. La prestation sera engagée en 2013 en vue d'une mise en ligne à l'été.

## **4. CREATION D'OUTILS DE DECOUVERTE et INFORMATIFS**

La **plaquette grand public « Terroir et Patrimoine »** diffusée gratuitement dans les Offices de tourisme, mairies, lieux d'hébergement, centres d'information... met en valeur les richesses patrimoniales du territoire ainsi que l'offre culturelle et de produits de terroir.

Elle connaît un très fort succès. Il convient chaque année de la réactualiser et de la rééditer à 30 000 exemplaires, y compris en version anglaise.

Le choix de diffuser le **bulletin d'information du Grand Site** par une distribution boîte aux lettres nécessite de fortement augmenter le tirage. Tous les habitants des communes du territoire du Grand Site bénéficient dorénavant de cette information.

Une réédition actualisée du guide **Autour de Sainte-Victoire** sera réalisée au printemps 2013. Ce guide touristique propose une découverte culturelle et pédagogique par un circuit routier autour de la montagne. Il met en valeur les produits du terroir et les services locaux.

Le sentier botanique de St Ser (Puylobier) sera remis en état et valorisé au moyen de panneaux informatifs sur site et d'une communication adaptée, notamment auprès des milieux scolaires et associatifs.

#### **5. PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR**

Elle sera poursuivie en 2013 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

#### **BUDGET ESTIMATIF PREVISIONNEL**

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| <i>Salaires et charges</i>                  | 54 000 €        |
| <i>Lieux d'accueil</i>                      |                 |
| Matériels et équipements complémentaires    | 2000 €          |
| Entretien et frais de fonctionnement        | 5500 €          |
| <i>Ressources et produits d'information</i> |                 |
| Réédition carte « Terroir et Patrimoine »   | 5860 €          |
| Edition et diffusion d'outils d'information | 4800 €          |
| Refonte Site Internet (participation)       | 7840 €          |
| <b>Total</b>                                | <b>80 000 €</b> |

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| <i>Communauté du Pays d'Aix</i> | 30 000 €        |
| <i>Conseil général 13</i>       | 12 000€         |
| <i>Conseil régional</i>         | 12 500 €        |
| <i>Etat</i>                     | 9 500 €         |
| <i>Autofinancement</i>          | 16 000 €        |
| <b>Total</b>                    | <b>80 000 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de valorisation du patrimoine du Grand Site.

- **APPROUVE** le plan de financement global de l'opération.

- **SOLLICITE** l'attribution de financements de la Communauté du pays d'Aix, de l'Etat, du Conseil général et de la Région PACA pour la contribution à ce projet du Grand Site Sainte-Victoire.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, en la Commune de Puyloubier, les jour, mois, et an susdits.



le Président  
**André GUINDE**

**OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte Victoire**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**15 MARS 2013**